

## PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique,

tenue le 27 janvier 2017 dans les locaux de la DDTM 83,

salle panoramique 1, bâtiment Est, 5<sup>ème</sup> étage, 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon,

relative au projet de travaux d'aménagement du terminal portuaire de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer.

### REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques (GCN), et suite à l'arrêté N°17/7 portant nomination de ses membres temporaires, la GCN s'est réunie le vendredi 27 janvier 2017 dans les locaux de la DDTM 83, 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du terminal portuaire de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer, comprenant la construction de quais et de terre-pleins, et la réalisation de dragage.

La commission était composée de :

M. Olivier BODHUIN	Capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS	Ingénieur en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ	Administratrice en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral du Var (DDTM-DML83)	Membre de droit
M. Stéphane BOZZANO	Représentant la société Corsica Ferries	Membre titulaire
M. Olivier VINCENS	Représentant les pilotes civils	Membre titulaire
M. Nicolas MARCAIS	Représentant les pilotes civils	Membre suppléant
M. le CC Jean-Paul MELLAZA	Représentant les pilotes militaires	Membre suppléant
M. Frédéric EXERTIER	Représentant la société Orange Marine	Membre titulaire
M. Marc PONSELLE	Représentant la société Orange Marine	Membre suppléant
M. Hervé BRENAC	Représentant les navires Ro-Ro et autres navires fréquentant Brégaillon	Membre suppléant
M. Yann BROUILLARD	Représentant les navires Ro-Ro et autres navires fréquentant Brégaillon	Membre suppléant
M. Bruno LE BORGNE	Représentant la société Réseau Mistral (RMTT)	Membre suppléant

Assistaient également à la réunion :

M. Hervé GALL	Subdivision des phares et balises de Toulon
M. Loïc PLOUZENNEC	Capitaine de frégate, représentant le commandant de la base navale de Toulon
M. Jean-Yves BEQUIGNON	Capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées-marine
M. Marc WOODCOCK	Capitaine de frégate, de l'inspection générale des armées-marine
Mme Raphaële LEGUEN	1 <sup>ère</sup> adjointe à la mairie de La Seyne-sur-Mer, représentant le maire
Mme Cécile CHIANTARETTO	Responsable du service de la mer à la mairie de La Seyne-sur-Mer
M. Thierry MEILLOUR	Agence WORMS Toulon
M. Philippe GARO	Président Union Maritime Rade de Toulon (UMRT)
Mme Valérie PAECHT	Directrice générale des services de Toulon Provence Méditerranée (TPM)
M. Rémy CASSAN-BARNEL	Directeur des ports (TPM)
M. Gabriel REMOLEUR	TPM
M. Gilles ARDUIN	TPM

Le président remercie Mme Sellier-Richez pour son accueil dans les locaux de la DDTM 83 à Toulon, Mme Carine Buzaud pour sa contribution à la préparation de cette commission, les pilotes civils pour la réalisation de la sortie en mer sur place et l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, en particulier les aspects liés à la sécurité nautique, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux.

Il rappelle par ailleurs que cette GCN se prononce sur le projet d'aménagement du site de Brégaillon tel que présenté par le requérant ce jour. Des évolutions notables de ce projet, soit en raison d'une modification sensible des conditions d'environnement, soit en raison de la réalisation d'autres projets à proximité immédiate, pourraient nécessiter la réunion d'une nouvelle commission, locale ou nationale.

## **1. RAPPEL DES GCN PRECEDENTES**

Le CF WOODCOCK rappelle les conclusions principales des deux GCN récentes concernant la Rade de Toulon.

Pour la première d'entre elles, tenue le 17 décembre 2012, les éléments à retenir sont les suivants :

1. Création d'un avant-port à l'ex-poste de RAM, prolongement du quai France Telecom (FT) dans la darse des câbliers : avis réservé et recommandation de l'examen en CNL avec l'avis de FT.
2. Extension du poste au quai nord de la darse des câbliers : avis réservé et recommandation de l'examen en CNL avec l'avis de FT.
3. Création d'un quai au fond de la darse centrale, quai des CNIM : sans objection.
4. Réhabilitation des infrastructures portuaires du site de Bois Sacré : avis favorable.
5. Création d'un môle de Croisière dans la darse nord du Mourillon : avis favorable.

Une seconde GCN s'est tenue le 15 mai 2014, consacrée exclusivement à l'examen du projet d'élargissement du port de plaisance de La Seyne-sur-Mer avec construction d'une jetée brise clapot et aménagement de nouveaux pontons. Ce projet, qui a reçu un avis favorable de la commission, pourrait connaître des évolutions.

## **2. SYNTHÈSE DU PROJET**

Le terminal de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer fait l'objet d'un projet de développement de ses capacités d'accueil porté par Toulon Provence Méditerranée (TPM). Il s'agit principalement de la création de nouveaux quais et terre-pleins, et du dragage des postes à quai, dans la perspective du développement du trafic maritime à Toulon (Lo-Lo, Ro-Ro et Ro-Pax). L'allongement du quai Lo/Lo actuel du terminal nord pourrait constituer la première tranche de ce projet.

La description du projet complet fait l'objet d'un dossier, produit par TPM, joint à la convocation de la grande commission nautique. Ce projet implique une réorganisation pour partie de l'activité portuaire existant autour du bassin de Brégaillon.

Par ailleurs, un projet de modification du balisage, lors des travaux et en phase d'exploitation, a été soumis par la direction inter-régionale de la mer (DIRM) Méditerranée. Il a donné lieu à un avis favorable du CEREMA et été pris en considération par la direction des affaires maritimes.

## **3. PRÉSENTATION DU PROJET**

M. ARDUIN effectue une présentation détaillée du projet. Il précise que celui-ci prend en compte le changement de titulaire, Toulon Provence Méditerranée succédant à Ports Toulon Provence.

Il ajoute que ce projet vise le moyen/long terme. Son principal objectif est de disposer d'une vision d'ensemble de l'évolution du site de Brégaillon, un des trois sites commerciaux du port de Toulon avec Toulon Côte d'Azur (TCA) et le môle d'armement.

Ce projet doit apporter une réponse à la saturation constatée du site qui est aujourd'hui en limite de capacité. Les derniers travaux d'aménagement datent des années 1970. Le site de Brégaillon présente deux postes pour le commerce :

- le quai Lo-Lo du terminal Nord, avec le poste Ro-Ro à son extrémité Est ;
- le quai des CNIM du terminal Sud.

Il comprend également le quai Ifremer et la darse des Câbliers dont l'exploitation est réservée. La zone pyrotechnie de l'Arsenal de Toulon couvre en partie le terminal Nord. La présence humaine y est limitée à 2000 personnes dans l'ensemble du périmètre. Ainsi, les zones concernées du terminal sont essentiellement consacrées au stockage.

Les quais sont orientés selon les vents dominants.

Les travaux prévus sont multiples. Dans une première phase, il s'agit d'allonger le quai Lo-Lo du terminal Nord et de draguer la zone attenante. Ces travaux, prioritaires, sont prévus à partir de 2019. Ensuite, sont envisagés le comblement du fond de la darse du terminal Nord, puis la construction de trois quais et de terre-pleins sur le côté Sud du terminal Nord pour accueillir des ferries de nouvelle génération mesurant 230 m de long et 30 m de large. Le comblement du fond de la darse implique le déplacement du chantier FOSELEV et de son dock. Le dragage du quai Lo-Lo allongé a été accordé par dérogation. Il est envisagé jusqu'à une cote de 9 m sous le zéro hydro, dans un premier temps. La construction du quai permettra, le moment venu, d'atteindre 11 m. Le balisage sera adapté à la nouvelle configuration, en phase avec la réalisation du projet.

Pour la gestion du trafic portuaire, un pilote a été recruté en 2016, portant l'équipe de pilotes à six. D'autres pilotes pourront être recrutés en fonction de la croissance du trafic. Le service de remorquage fait l'objet d'une réorganisation pour assurer un service en phase avec le besoin.

#### **4. DEBATS**

Le Président s'interroge sur l'évolution des flux de navires en rade intérieure de Toulon. La question du dimensionnement des moyens, en nombre et en puissance, pour faire face aux pics de charge, doit être examinée.

M. MEILLOUR explique que dans la rade de Toulon, le flux est essentiellement régulé, d'une part, par la priorité donnée au trafic militaire, et d'autre part, par les trafics marchands et passagers.

Le Président précise qu'il s'agit de faire face à une probable augmentation du trafic due à l'augmentation des capacités d'accueil offerte par les nouveaux quais.

M. BRENAC précise les facteurs de croissance probables : une nouvelle rotation sur la Turquie par semaine s'ajoutant aux trois existantes, la présence au terminal Nord de la seule zone internationale en France métropolitaine, l'augmentation de la capacité des navires qui implique des temps de chargement plus importants et la nécessité de rapprocher les zones de stockage au plus près des navires.

Mme LEGUEN rappelle l'existence du projet de port de plaisance de La Seyne-sur-Mer situé de l'autre côté du chenal menant au quai des CNIM et à la darse des câbliers. Elle s'interroge sur les interférences possibles entre les flux de navires des différents sites de la zone. 700 bateaux de plaisance seraient en effet abrités par ce nouveau port.

M. VINCENS répond qu'il n'y aura pas d'interférence entre ces différents flux de navires car les zones sont bien distinctes et séparées par le chenal menant à la darse des câbliers. Par ailleurs, à la demande du président, il précise que la proximité des deux projets, de part et d'autre du chenal, ne constitue pas un danger pour la navigation, ce que confirment les deux représentants d'Orange-Marine.

M. PLOUZENNEC fait part de sa confiance pour la gestion des interférences entre activités civiles et militaires grâce aux très bonnes relations existant entre les parties impliquées. Il présente succinctement le projet PROTECPORT qui doit fermer l'accès aux installations militaires entre Brégaillon et TCA. Il ajoute qu'une présentation détaillée sera faite prochainement par les autorités militaires au public. Ce moyen n'augmentera pas les contraintes dues à l'activité militaire, qui demeure prioritaire devant les autres, conformément au règlement de police du port.

Par ailleurs, Mme LEGUEN s'inquiète des impacts probables des nouvelles infrastructures sur la sédimentation dans le fond de la rade, inquiétude partagée par M. EXERTIER qui soulève le risque de comblement du terminal Sud pour Orange Marine et Ifremer.

M. ARDUIN précise que la vitesse moyenne de sédimentation dans la rade de Toulon est de 20 cm en 10 ans.

Mme PAECHT insiste sur le fait que les travaux présentés sont encore à l'état de projet et que des études restent à conduire pour concrétiser tous les aspects du projet. Par ailleurs, il existe un conseil d'exploitation de la Rade, composé des maires des villes de la Rade, définissant notamment le plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée.

Le Président revient sur la question des moyens portuaires qu'il convient d'adapter aux prévisions de trafic.

MM. BROUILLARD et MEILLOUR ajoutent que l'augmentation des capacités d'accueil et l'amélioration de cet accueil permettront aussi de faire face de façon plus efficace aux conditions météorologiques défavorables (cas des vents décollant venant du Nord) qui, aujourd'hui, nécessitent le recours aux moyens portuaires.

Le Président souligne que la réactivité des moyens militaires pour renforcer les moyens civils pourrait légèrement diminuer et que cela milite pour une analyse fine du besoin en moyens portuaires civils.

M. PLOUZENNEC ajoute que les moyens portuaires militaires sont appelés à être réduits à court terme.

Le Président demande comment le banc « côté 3 m » dans le Sud-Ouest du quai de l'armement est pris en compte si les travaux empiètent sur le chenal.

M. VINCENS explique que ce banc est bien connu et qu'il est aussi sur le côté est, à l'extérieur du chenal. Il ne pose donc pas de problème aux pilotes. Le trafic ne se détournera pas du chenal, malgré les travaux, et la coordination sera assurée par la capitainerie.

Mme LEGUEN s'interroge sur la compatibilité de la présence de paquebots au môle d'armement et de navires plus gros dans le cadre du projet étudié sur Brégaillon.

M. VINCENS répond que les paquebots, du fait de leurs tirants d'eau et de la profondeur de la zone, ne peuvent pas dépasser l'extrémité Ouest du môle d'armement. Ils ne seront donc pas gênés.

A l'issue des débats, le Président propose un tour de table avant de clore la réunion.

Mme SELLIER-RICHEZ exprime sa satisfaction de voir réunis les différents acteurs, permettant ainsi les échanges nécessaires à l'examen de ce projet.

M. VINCENS précise qu'il ne voit pas comment développer le trafic Lo-Lo / Ro-Ro ailleurs qu'à Brégaillon. Il précise que des règles d'usage pour chaque poste nouveau seront rédigées.

M. MOSNIER explique qu'il sera nécessaire d'envisager de nouvelles mesures de gestion du trafic quand celui-ci augmentera car l'organisation actuelle atteint ses limites. Il approuve également le choix du site de Brégaillon pour permettre une croissance du trafic « en sécurité », mais souligne que ce développement requiert des moyens supplémentaires. Il rappelle l'anticipation nécessaire du trafic, parfois jusqu'à deux ans, en liaison au quotidien avec la base navale. Il précise aussi que les travaux engagés en rade font toujours l'objet d'information auprès des usagers. Il conclut en précisant que l'augmentation des capacités d'accueil favorisera en définitive la sécurité des navires.

M. GALL détaille les mesures qui seront prises pour l'adaptation du balisage aux évolutions du site de Brégaillon : transformation des deux bouées LS1 et LS3 en marques fixes positionnées en bordure du terre-plein à construire. Il communique en séance l'avancement du dossier à la DAM et l'avis favorable reçu du CEREMA.

Le Président poursuit sur le sujet du balisage avec une question relative aux interférences possibles entre les éclairages de quai et le balisage ainsi défini.

M. VINCENS répond que l'éclairage des quais envisagé est limité aux coins des quais pour faciliter le travail des pilotes et sera facile à distinguer de l'éclairage ambiant (à l'instar de celui disposé aux extrémités des appontements Milhaud dans la base navale).

M. PLOUZENNEC insiste sur la nécessaire consolidation des moyens de remorquage avec la partie civile.

M. MEILLOUR demande à ce que l'autorité portuaire veille à garantir la continuité des capacités portuaires pendant la période des travaux.

M. BROUILLARD souligne l'importance d'avoir une certaine polyvalence des futurs quais afin de disposer de flexibilité quant à l'emploi de ceux-ci pour faire face aux évolutions des conditions météorologiques.

M. GARO souligne à son tour l'importance de la question du remorquage, aussi pour des raisons juridiques.

Le Président demande si le transfert du trafic CORSICA FERRIES est toujours envisagé vers Brégaillon.

Mme PAECHT répond que ce n'est pas la volonté de la ville de Toulon de voir ce trafic transféré à Brégaillon et que ce sujet n'est plus à l'ordre du jour.

M. BOZZANO exprime le souhait de voir la construction du troisième quai dans le port TCA. Il ajoute que l'évolution de la flotte CORSICA FERRIES dépend du développement des capacités d'accueil à Bastia. Le site de Brégaillon constitue actuellement une solution de secours et demeure une possibilité pour l'avenir.

Mme LEGUEN remercie le président pour l'invitation à participer à la commission, la prise en compte du projet de port de plaisance de La Seyne-sur-Mer et d'avoir pu participer au débat relatif à des infrastructures situées sur la commune de La Seyne-sur-Mer.

M. EXERTIER expose la contrainte pour les câbliers de pouvoir appareiller sous très faible préavis et donc la nécessité de garantir l'ouverture à la navigation du chenal. De plus, il rappelle son souci de ne pas voir « fermer » le fond de la Rade par un ensablement consécutif aux modifications.

Le Secrétaire souligne l'importance de la transmission de l'information nautique vers le Shom, via les préfectures maritimes ou directement, afin de mettre à jour la documentation nautique et rappelle le cadre réglementaire du code minier. Il explique aussi qu'un grand nombre d'informations élaborées par le Shom sont accessibles à partir du site du Shom (cf. §5 et 6).

M. WOODCOCK sollicite le porteur de projet sur la prise en compte des risques liés à la présence de munitions et autres engins explosifs dans la rade.

M. CASSAN-BARNEL informe la commission de l'existence d'une cartographie des échos magnétiques de la rade.

Le Président clôt les débats et remercie l'ensemble des participants pour leur contribution active à la discussion.

## **5. TRANSMISSION AU SHOM DES RESULTATS DES MESURES GEOPHYSIQUES**

Les mesures géophysiques réalisées dans le cadre de l'aménagement du site (mesures bathymétriques, mesures sismiques et/ou de sondeurs de sédiments (SBP), prélèvements sédimentaires (à la benne), etc.), **en application de la loi (article L413-1 du code minier), doivent être transmises au Shom, pour la pérennisation et la tenue à jour de l'ensemble des informations relatives à la sécurité de la navigation.** Les données communiquées sont utilisées au Shom pour lui permettre d'assurer ses prérogatives en matière d'hydrographie nationale (sécurité de la navigation) et de soutien opérationnel des forces aéronavales. Le dernier alinéa de l'article L.413-1 évite ainsi à l'Etat l'obligation de mobiliser des moyens coûteux pour collecter à nouveau les mêmes données sur les zones concernées. Il garantit enfin la réutilisation et la valorisation optimale des données acquises grâce au dispositif d'archivage dans la durée et de diffusion des informations mis en œuvre par le Shom et ses partenaires publics.

## **6. INFORMATION NAUTIQUE**

Le Secrétaire rappelle que les caractéristiques nautiques de la zone, en phase de travaux, comme à l'issue (bathymétrie, évolution de la nature des fonds, différents balisages et marquages, arrêtés réglementant la navigation, et de façon plus générale toute information utile aux navigateurs) doivent être transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique.

## **7. DELIBERATION ET CONCLUSION DE LA GCN**

A l'issue des débats, l'avis émis par la commission est adopté à l'unanimité par les membres de la commission présents. Il fait l'objet de la conclusion ci-après.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 27 janvier 2017 dans les locaux de la DDTM83, salle Panoramique 1, bâtiment Est, 5<sup>ème</sup> étage, 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du terminal portuaire de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer, comprenant la construction de quais et de terre-pleins, et la réalisation de dragage.

La commission émet un avis **favorable** à l'unanimité sur le projet présenté avec les observations et recommandations suivantes :

### - En phase de travaux :

- A la diligence de l'autorité portuaire, mettre en place une information des usagers, tenir des réunions d'information dédiées à chaque étape clef du chantier, et informer la Préfecture maritime de l'évolution des travaux à des fins de rediffusion de l'information nautique vers les usagers de la mer ;
- Solliciter un arrêté préfectoral créant des zones d'exclusion autour des travaux, à matérialiser conformément aux préconisations émises par le service des phares et balises ;
- Maintenir, sous régulation de la capitainerie, l'accès aux fonds de la rade pendant toute la durée des travaux ;
- Conformément aux recommandations des GCN/CNL précédentes, prendre en compte la contrainte d'appareillage sous faible préavis des câbliers et garantir un accès au chenal de la Seyne-sur-Mer en moins de 6 heures ;
- Intégrer dans le cahier des charges des sociétés impliquées dans la réalisation des travaux le risque pyrotechnique et les procédures à mettre en œuvre en cas de découverte d'engins suspects.

### - En phase d'exploitation :

- Compte tenu de l'évolution potentielle des flux, s'assurer de l'adéquation des moyens portuaires au trafic envisagé avant la mise en exploitation des nouvelles installations, notamment les remorqueurs (nombre, capacité, disponibilité) ;
- Documentation nautique :
  - Transmettre au Shom le résultat de toute mesure géophysique (levés bathymétriques, sédimentologiques, courantométriques, marégraphiques et sismiques) ;
  - En phase de travaux et à leur clôture, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie et positionnement des quais en particulier, position du balisage) seront transmises au Shom et au service des phares et balises pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

La GCN émet un avis favorable au projet de balisage conformément à la note de prise en considération du 26 janvier 2017 des Phares et balises annexée au présent procès-verbal.

Paraphes :

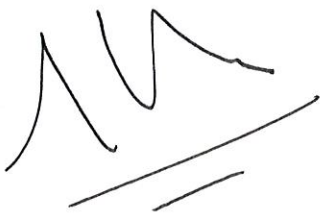
0.78      0.1P      0V      ANB      JPM      SR      SRA      K



Signature des membres

**Le président**

M. Olivier BODHUIN



**Le secrétaire**

M. Olivier PARVILLERS

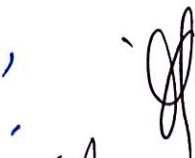


**Les membres**

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ



M. Olivier VINCENS



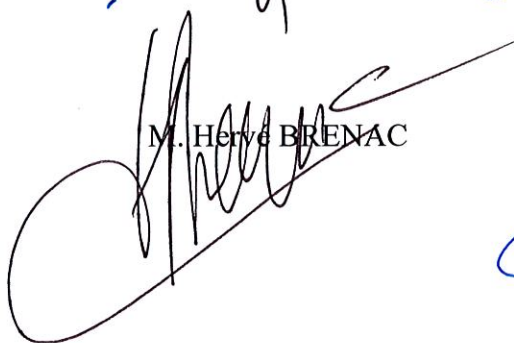
M. Frédéric EXERTIER



M. le CC Jean-Paul MELLAZA



M. Hervé BRENAC






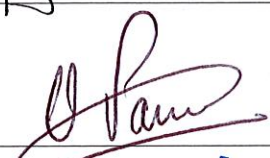





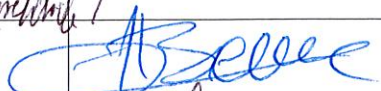
M. Stéphane BOZZANO




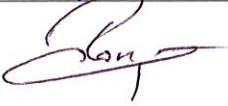




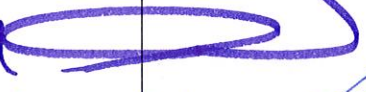






Paraphes :

**Feuille de présence**  
**Grande commission nautique**  
**du vendredi 27 janvier 2017**

concernant pour l'examen du projet d'aménagement du terminal portuaire de Brégaillon à la Seyne-sur-Mer

ORGANISATION	NOM – PRÉNOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Olivier BODHUIN, président de la GCN	  
	M. le capitaine de vaisseau (R) Jean-Yves Béquignon	
	M. le capitaine de frégate Marc Woodcock	
SHOM	M. l'ICIETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	
DDTM 83	Mme l'ACIAM SELLIER-RICHEZ Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer du Var, déléguée à la mer et au littoral du Var (DDTM-DML 83)	 AS.
	Mme l'AIAM Carine BUZAUD, adjointe DDTM/DML 83, chef du service Affaires maritimes et portuaires	
Représentant les pilotes civils	VINCENS Olivier MARGAIS Nicolas	 
Représentant les pilotes militaires	CC MEUZA Jean-Paul supplément du CC Le CAVEZ	
Représentant la société Orange Marine	Frédéric EXERTON Vice Président Exécutif Marc Bonelle, Directeur QSE - Capitaine de la Pousia Vendémie	 -11
Représentant les navires Ro-Ro et autres navires fréquentant Brégaillon	BRENAC HERSCÉ Braucillard Yann	 MS

ORGANISATION	NOM - PRÉNOM FONCTION	SIGNATURE
Représentant la société Corsica Ferries	Stéphane BOZZANO	
Représentant la société Réseau Mistral (RMTT)	Bruno LE BORGNE Responsable du service Maritime	
Subdivision des Phares et Balises de Toulon (DIRMMED)	M. Hervé GALL	
Monsieur le commandant la base navale de Toulon	CF Loïc PLOZENNEC (représentant le CV Alain Goubert)	
Monsieur le Maire de la Seyne-sur-Mer	Yves GUEN Raphaël 1 <sup>er</sup> adj. de la Seyne sur Mer	
Agence WORHS Toulon Pdt UMRP Union Maritime Rade de Toulon Maire de la Seyne UPM UPM CAPITAINE UPM UPM	Thierry MEUSUR GABO Philippe C. Chianterello - Responsable Service Port Valérie Paecht DGS R. CASSAN-BARNUEL Directeur des Ports Lionel ASSNIER CAJ ADJANT DU PORT Gabriel RETOLEUR Gilles ARDUIN.	       

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Direction des Affaires Maritimes

Sous-direction de la Sécurité Maritime

Bureau des Phares et Balises

Nos réf. : Circulaire du 06 août 2001 relative aux demandes  
de prise en considération

Vos réf. : courriel du 12 août 2016

Affaire suivie par : Fred FRESSEL/Jean-Luc FONTAN

fred.fressel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 81 70 - Fax : 01 40 81 80 72

M:\Bureau des Phares et Balises\Affaires nautiques\Commission des Phares\_  
Procédure complète\Prise en considération\2017\Seyne-sur-Mer\PC Accès au  
port de Brégaillon.odt

SM4 n° DEP 2017-118

Paris, le 26 JAN. 2017

Le sous-directeur de la Sécurité Maritime

à

Monsieur le Directeur inter-régional de la mer  
Méditerranée

**Objet : Prise en considération du projet de modification du balisage de l'accès au port de Brégaillon.**

## CONTEXTE

La direction inter-régionale de la mer Méditerranée (DIRM MED, centre opérationnel de balisage de Toulon) a soumis à la direction des affaires maritimes (DAM) un projet de modification de la signalisation maritime de l'accès au port de Brégaillon, sur la commune de La Seyne-sur-Mer.

Ancré depuis les années 70 sur le site de Brégaillon, le fret maritime s'est d'abord spécialisé dans le minerai de bauxite, puis le ciment.

Dans les années 90, le port s'est orienté vers le transport de véhicules neufs depuis Toulon, et plus récemment (2012) vers le transport de remorques, attelées ou non, vers la Turquie (autoroute de la mer). À ce jour, le transport de vrac demeure une activité secondaire.

Le site de Brégaillon comporte deux terminaux :

- Le Terminal nord est constitué d'un quai dit « Lo-Lo » de 215 m de longueur utile, qualifié à 8.80 cote marine (CM). Il comporte en son extrémité un poste « Ro-Ro » de 210 m, qualifié

à 7.50 CM (3 mouvements par semaine). Ce terminal dispose également d'un terre-plein d'environ 10 hectares ;

- Le terminal Sud constitué du quai des CNIM de 191 m de long et qualifié à 6.60 CM. Il comporte un terre-plein d'1 hectare. Il existe également un quai de 160 m de long et qualifié à 6.00 CM affecté essentiellement aux activités de l'IFREMER.

Le projet de réaménagement du site, porté par le Syndicat Mixte Ports Toulon Provence (SMTP), a pour objectif d'augmenter l'activité, en la diversifiant par l'accueil des ferries et des cargos mixtes. Les travaux comprennent l'allongement du quai « Brégaillon Nord » vers l'Ouest et l'allongement du quai « Brégaillon Centre » vers l'Est par la mise en place de terre-pleins.

Dans ce projet, il est prévu également de draguer les fonds devant l'ensemble des futurs postes à quai RO-PAX, pour atteindre, au minimum, les sondes de 9 m.

### **Projet de la DIRM MED**

La DIRM propose de supprimer les deux bouées existantes (n° 8300084 et n° 8300085) et de les remplacer par des feux qui seraient implantés aux extrémités Est et Sud du nouveau terre-plein de Brégaillon. Leur nom de baptême serait également modifié. Les caractéristiques nautiques du balisage actuel et celles du balisage après les modifications envisagées sont détaillées en annexe.

### **Analyse du projet par l'experte nautique**

Par courrier en date du 13 janvier 2017, la chargée de mission affaires nautiques, experte nautique de la DAM placée auprès du CEREMA, a donné un avis favorable au projet. Son avis est joint au projet DIRM (PJ2).

### **Financement envisagé**

Le financement de l'investissement et de l'entretien liés au projet est à la charge de Ports Toulon Provence.

### **Observations du bureau SMA**

Il est noté que la quasi-totalité des travaux se fera par voie maritime, dans une zone balisée par des bouées « Marques spéciales » actives et passives.

\*  
\*



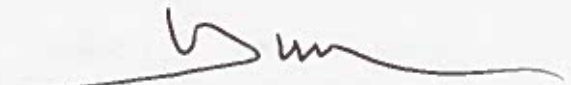
## Décision de la DAM

Conformément à la circulaire citée en référence, je prends en considération le projet de modification du balisage de l'accès au port de Brégaillon.

Les caractéristiques nautiques du balisage actuel et celles du balisage après les modifications envisagées sont présentées en annexe, ainsi que les schémas associés.

En conséquence, je vous invite à soumettre ce projet à la grande commission nautique (GCN), dont vous m'adresserez l'avis accompagné de vos observations. Le projet sera ensuite soumis à l'avis de la commission des Phares.

Pour le directeur des affaires maritimes,  
Le sous-directeur de la sécurité maritime



Vincent DENAMUR

### Copie à :

- Monsieur le directeur-adjoint chargé de la sécurité maritime DIRM MED
- Monsieur le chef du service des Phares et Balises de Méditerranée
- Monsieur le chef du centre opérationnel de balisage de Toulon
- Monsieur le Directeur technique de la direction technique Eau, Mer et Fleuves du CEREMA (DtecEMF, TI/SNP)
- SM (Chrono SM4, dossier, FF et JLF)



### CARACTÉRISTIQUES DU BALISAGE ACTUEL

N° Aladin	NOM	Caractère	Position	Rythme actuel	Portée	Type
8300084	Bouée de l'entrée du chenal d'accès au port	Cardinale Est	43°06,376' N 005°53,597' E	Q.(3) 10s L = 0,6s	2,5 M	Bouée
8300085	Bouée tribord du chenal d'accès au port	Tribord	43°06,324' N 005°53,428' E	Q. G. 1,2s L = 0,3s	2 M	Bouée

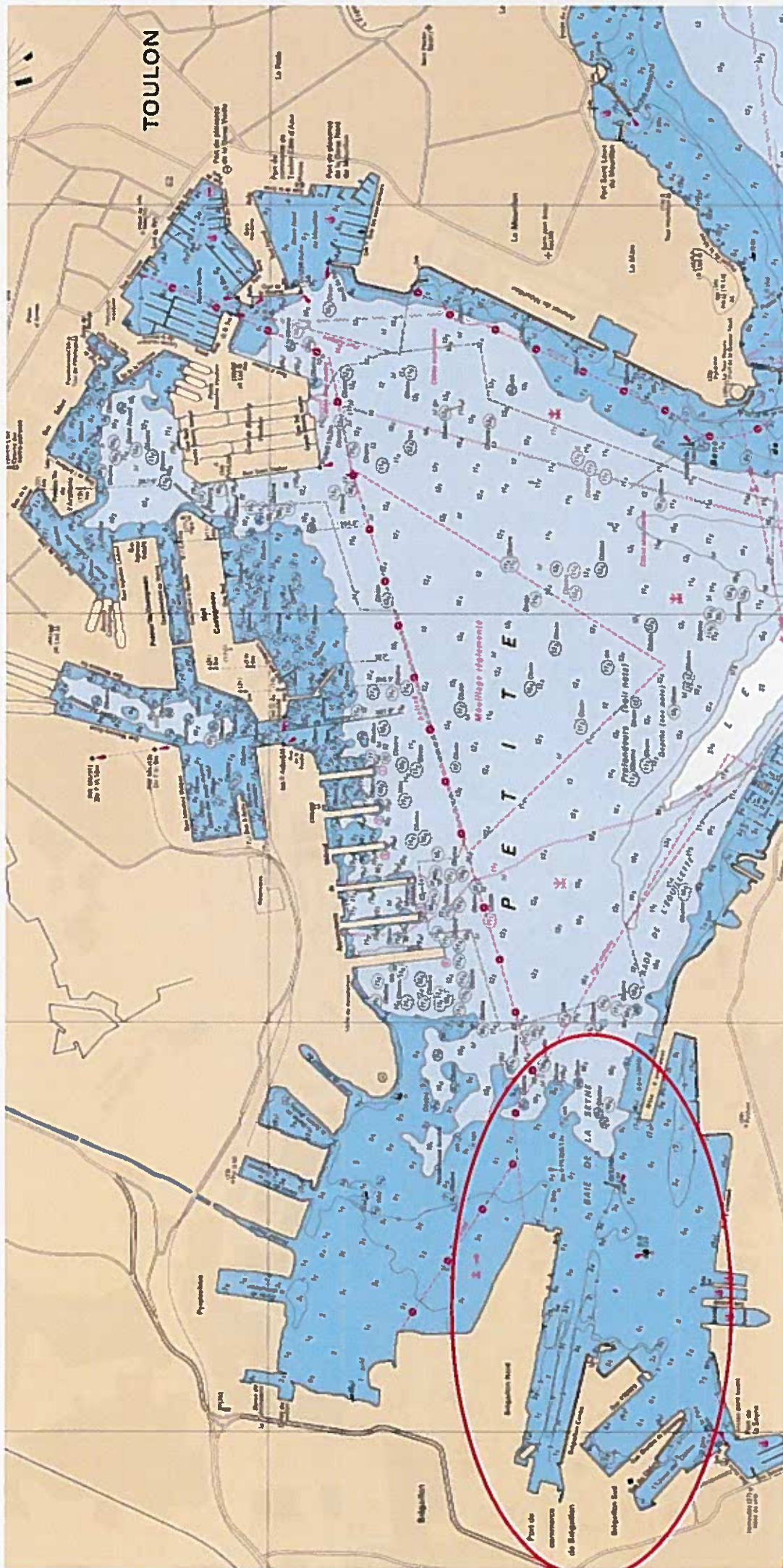
### CARACTÉRISTIQUES DU BALISAGE APRÈS MODIFICATIONS

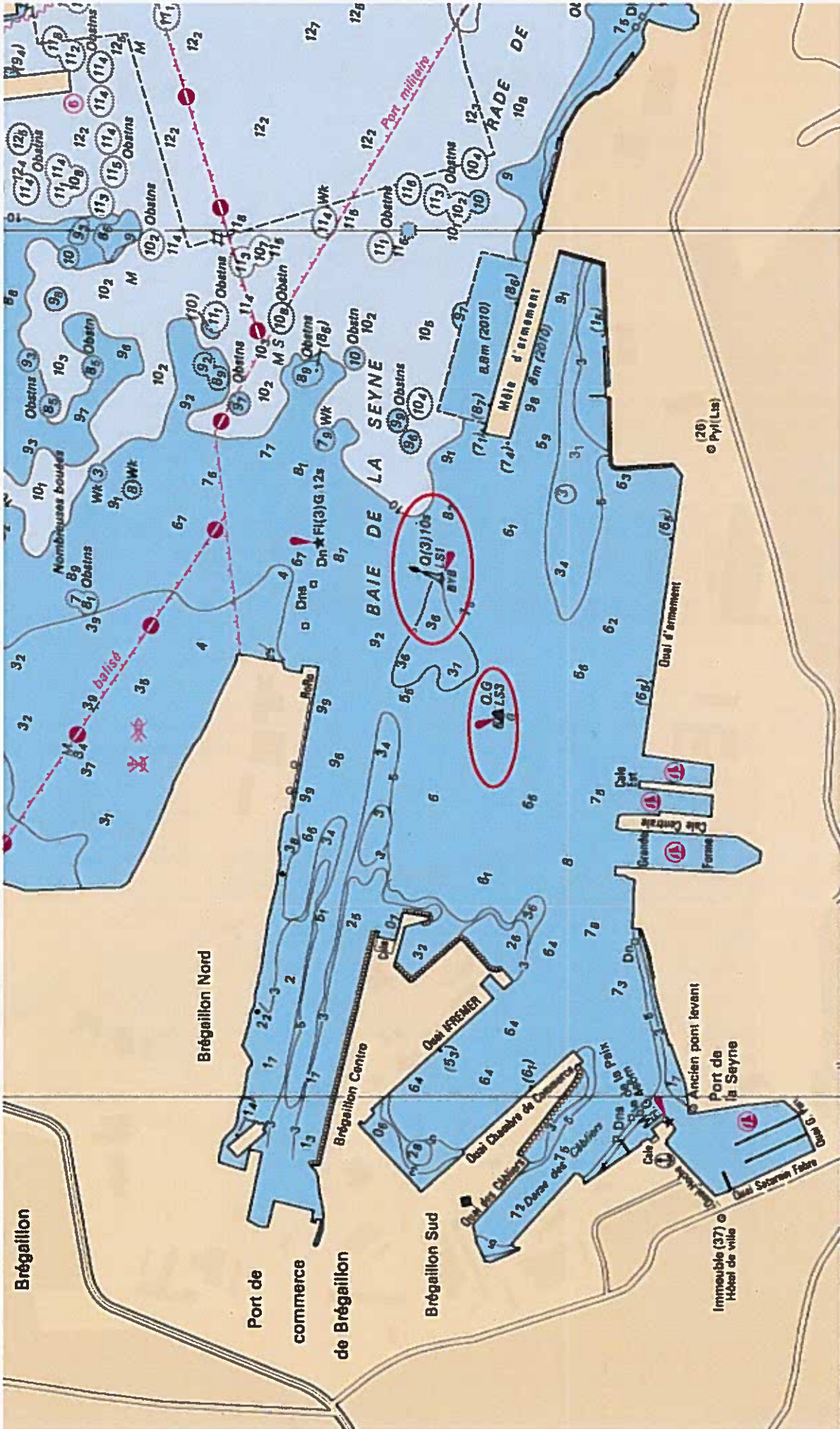
N° Aladin	NOM	Caractère	Position proposée	Rythme	Portée	Observations	Type
	A définir	Cardinale Est	A définir	Q.(3) 10s L = 0,6s	2,5 M	Création	Feu
	A définir	Tribord	A définir	Q. G. 1,2s L = 0,3s	2 M	Création	Feu
8300084	SUPPRESSION						
8300085	SUPPRESSION						

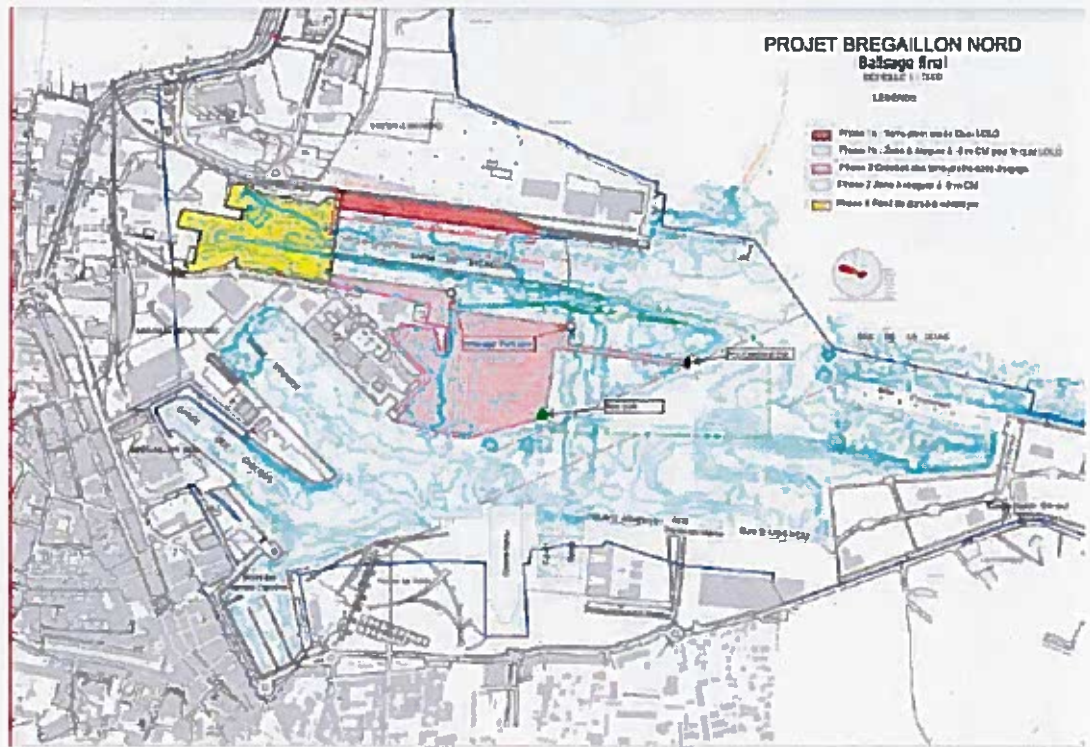
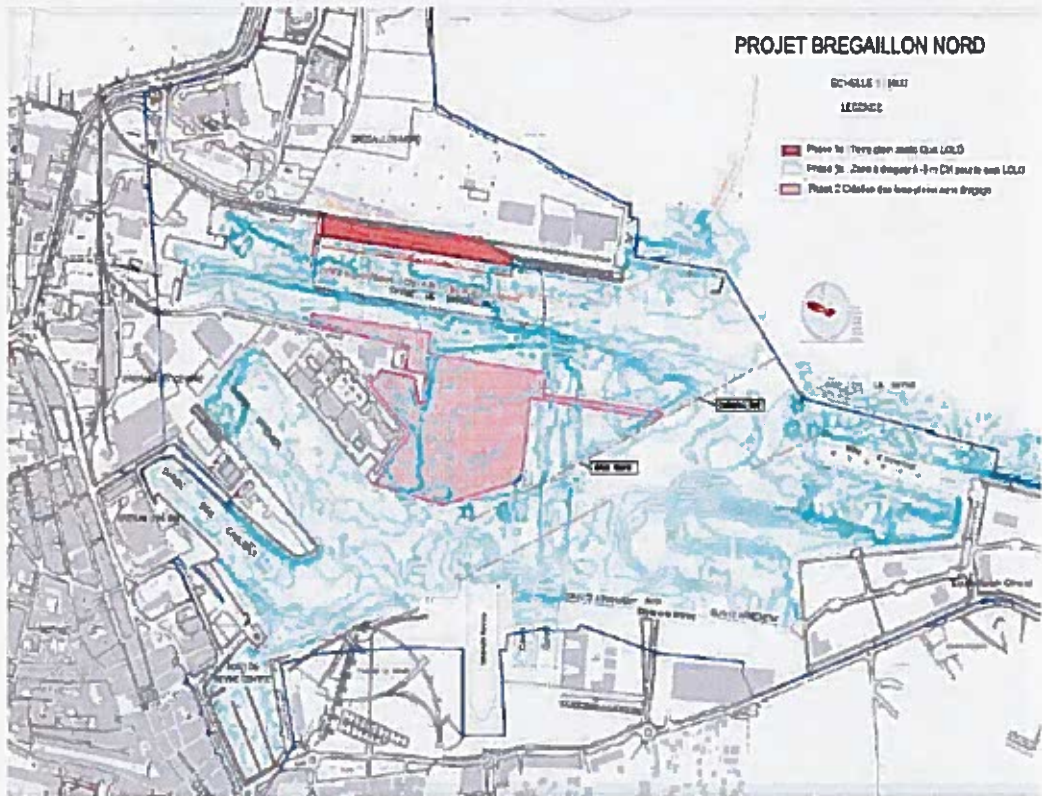






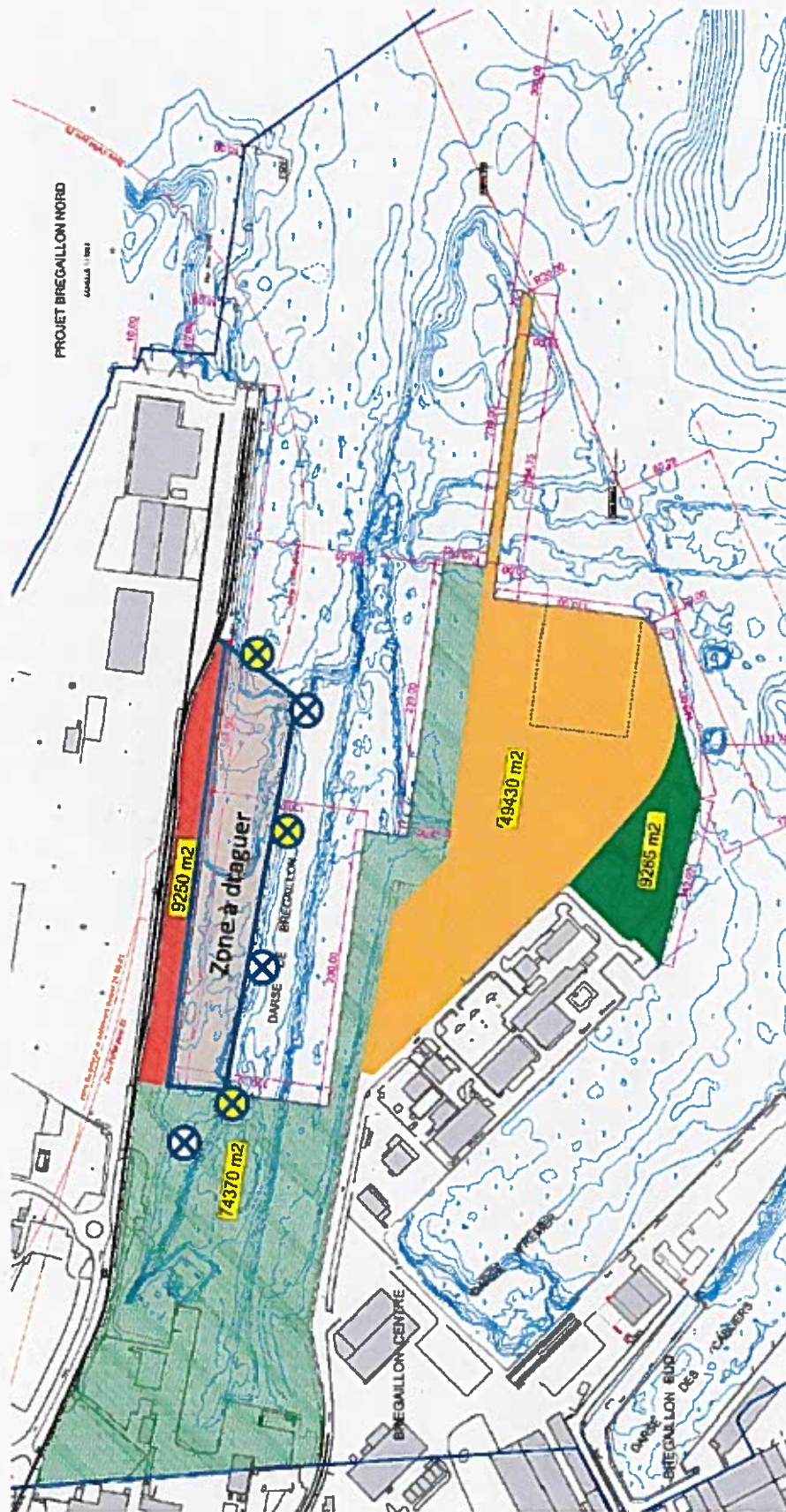




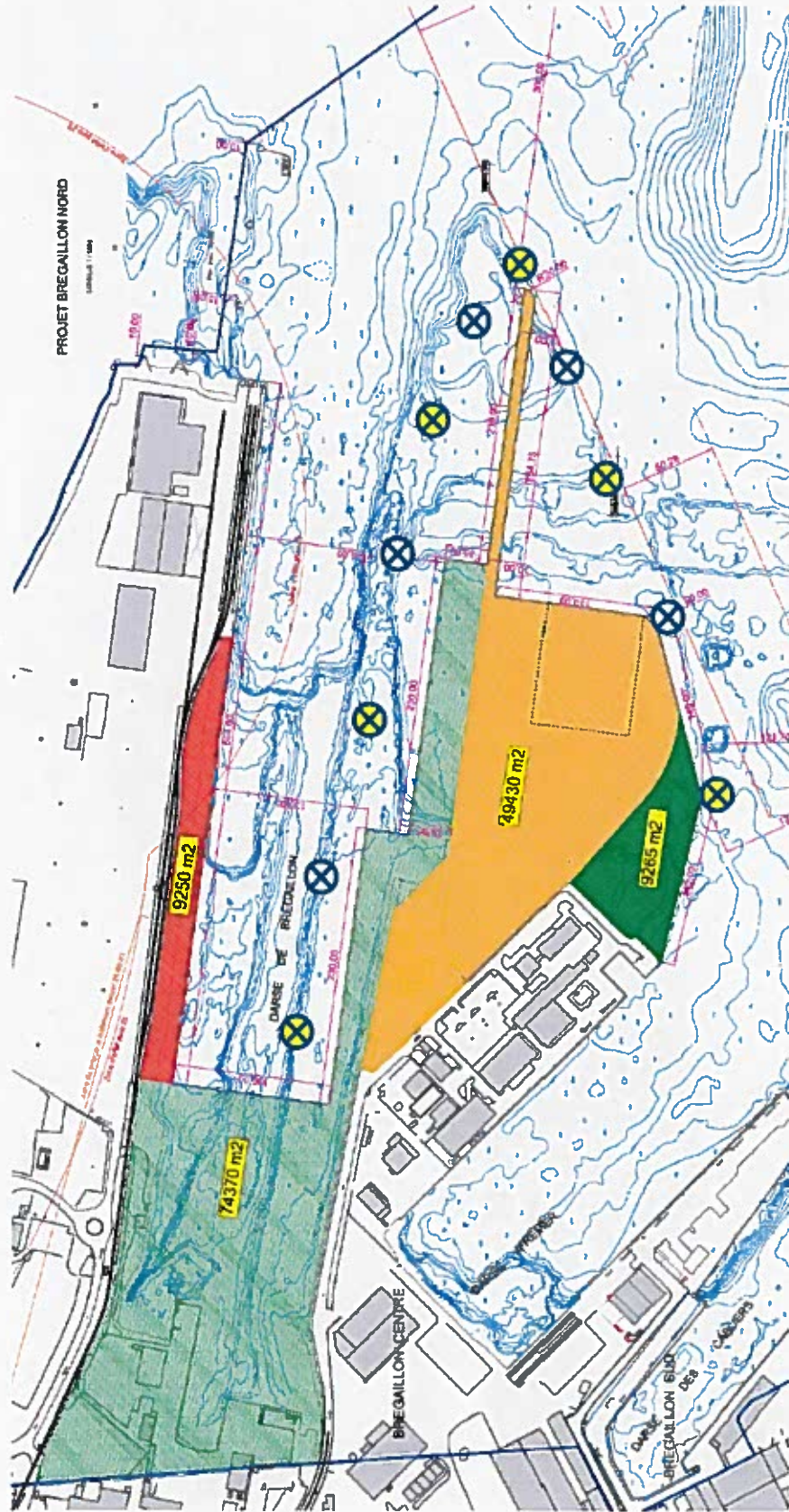


## PHASE DE TRAVAUX

- Durant l'allongement du quai LO-LO (poste 1) et le dragage associé :



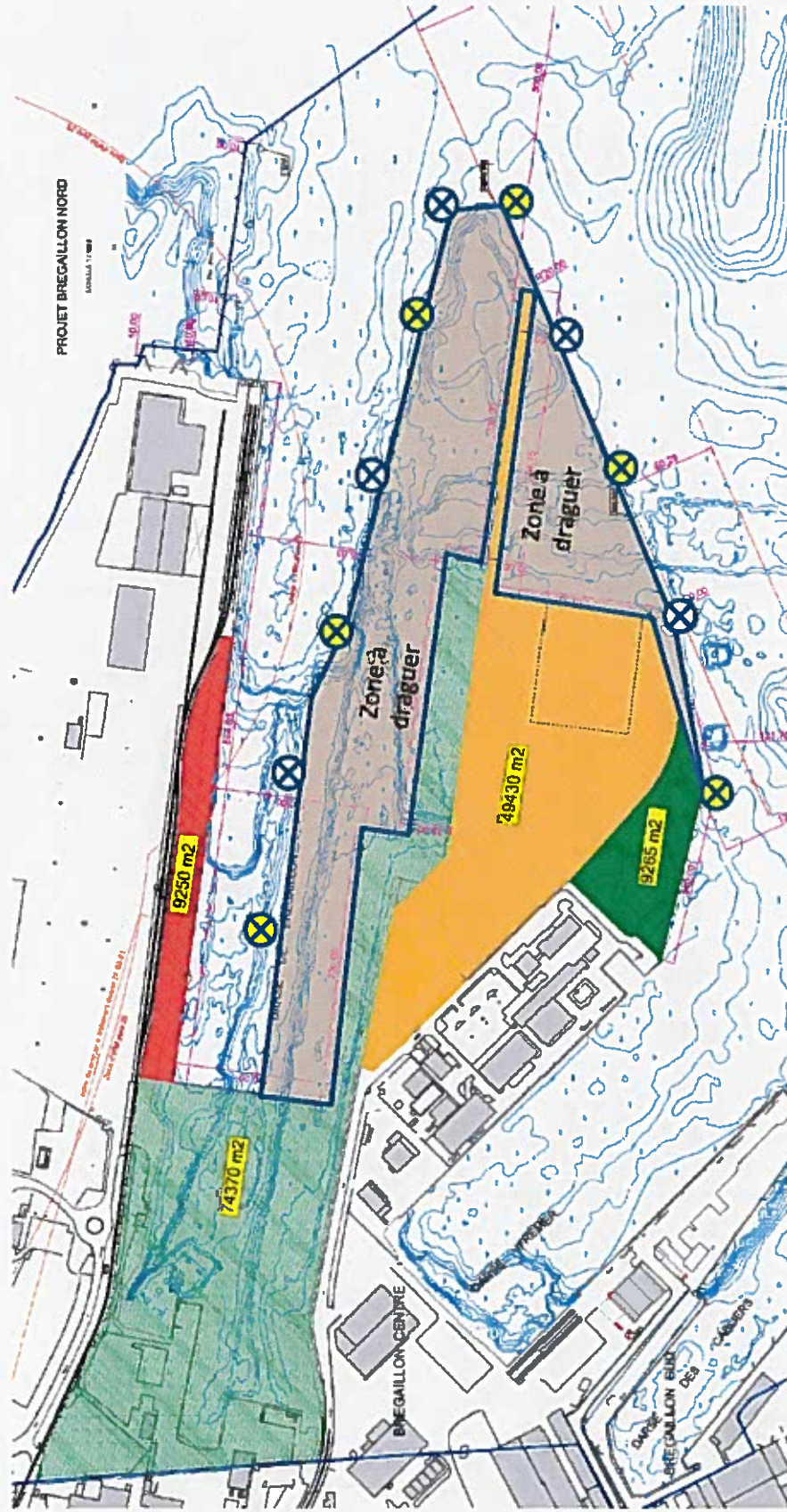
- Durant la création d'environ 14 Ha de surface au sol et des quais associés.





⊗ Marque Spéciale - Lumineux

⊗ Marque Spéciale - non Lumineux

- Durant le dragage des futurs postes RO-PAX.



-  Marque Spéciale - Lumineux
-  Marque Spéciale - non Lumineux

### 5.3. Proposition de balisage en phase exploitation

